Extrait du registre des délibérations de la commune de ST HILAIRE LE GRAND séance du 05/09/2022

Date de la convocation 01/09/2022

Date d'affichage 01/09/2022

L'an 2022 et le cinq septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Antonia PAQUOLA, Maire

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal: 11

En exercice: 10

Votants: 10

Présents : Mme Antonia PAQUOLA, Maire, Mmes : GILLET Odile, THIEBAULT Lydie, MM : BEAULANDE Gilles, DELANERY Sébastien, GILLET Jean-Michel, LEBÈGUE François, PIET Jean-François.

Absents : Mme Caroline METZGER ayant donné pouvoir à Mme Lydie THIÉBAULT,

M. Pascal APPERT ayant donné pouvoir à Mme Antonia PAQUOLA.

Secrétaire : M. Gilles BEAULANDE

Réf: 2022-09-04

A l'unanimité

Pour : 10 Contre : 0

Abstentions: 0

Objet de la délibération : APPEL AUX COMMUNES – ACOMPTE POUR LE PERISCOLAIRE

Mme le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour le versement de la participation des communes pour le fonctionnement du périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE:

- De procéder à la demande de 3 acomptes par an à :
- la commune de Jonchery sur Suippe d'un montant de 1 100€, soit un montant total de 3 300€.
- La commune de Souain Perthes les Hurlus d'un montant de 1 800€ soit un montant total de 5 400€.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En mairie

Le Maire, Antonia PAQUOLA

•

ANTONIA PAQUOLA 2022.09.08 17:19:44 +0200 Ref:20220908_163203_1-1-O Signature numérique le Maire

Antonia PAQUOLA